



Assemblée générale
Conseil économique et social

Distr. générale
30 octobre 2008
Français
Original : anglais

Assemblée générale
Soixante-quatrième session
Développement social, y compris les questions relatives
à la situation sociale dans le monde et aux jeunes,
aux personnes âgées, aux handicapés et à la famille

Conseil économique et social
Session de fond de 2009
Questions sociales et questions relatives
aux droits de l'homme : développement social

Mise en œuvre du Programme d'action mondial
pour la jeunesse : progrès réalisés et problèmes
rencontrés en ce qui concerne le bien-être
des jeunes et leur rôle dans la société civile

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport fait suite à la résolution 62/126 de l'Assemblée générale.

Il fait état des progrès réalisés et des obstacles auxquels les jeunes sont confrontés, dans la société civile, eu égard à leur rôle et leur contribution, ainsi que des réalisations et des problèmes rencontrés en ce qui concerne leur bien-être. Le rapport propose également des objectifs et des buts pour le suivi de l'évolution des jeunes dans les domaines susmentionnés.



Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction	3
II. Les jeunes et leur bien-être	4
A. La santé	4
B. Le VIH/sida	5
C. La toxicomanie	6
D. La justice pour mineurs	6
E. Les filles et les jeunes femmes	7
F. Les conflits armés	9
G. Objectifs et buts	10
III. Jeunesse et société civile	12
A. Environnement	12
B. Activités de loisirs	12
C. Participation pleine et effective des jeunes à la vie sociale et à la prise de décisions	13
D. Questions intergénérationnelles	14
E. Technologies de l'information et des communications	14
F. Buts et objectifs	15
IV. Conclusions et recommandations	16
Annexe	
I. Objectifs et cibles du thème « Les jeunes et leur bien-être »	18
II. Objectifs et cibles du thème « Les jeunes dans la société civile »	21

I. Introduction

1. Conformément à la résolution 62/126 de l'Assemblée générale, le présent rapport expose les progrès réalisés ainsi que les problèmes rencontrés par les jeunes dans deux des domaines prioritaires du Programme d'action mondial pour la jeunesse, à savoir « Les jeunes et leur bien-être » et « Les jeunes dans la société civile ». Le premier des trois domaines, « Les jeunes dans l'économie mondiale », a déjà fait l'objet d'un rapport du Secrétaire général (A/62/61-E/2007/7 et Add.1).

2. Le rapport présente également les buts et objectifs relatifs aux deux autres thèmes qui ont été arrêtés après consultation des États Membres, des programmes, commissions régionales et institutions spécialisées des Nations Unies, des organisations de jeunes et d'autres organisations non gouvernementales. Des experts et des représentants de ces groupes se sont réunis au Siège de l'Organisation des Nations Unies, à New York, du 19 au 21 mai 2008, dans le cadre du Groupe d'experts, afin de déterminer et de proposer les objectifs et les buts devant figurer dans le présent rapport. En outre, certains intervenants qui n'avaient pu participer à la réunion ont également soumis leurs propositions.

3. Le *Rapport mondial sur la jeunesse, 2005*¹ recensait 15 domaines prioritaires du Programme d'action mondial et proposait qu'ils soient regroupés sous trois grands thèmes: « Les jeunes dans l'économie mondiale », « Les jeunes dans la société civile » et « Les jeunes face aux risques ». Ensemble, ces thèmes étaient représentatifs des principaux contextes dans lesquels s'inscrivaient les problèmes et les préoccupations des jeunes. Dans un rapport subséquent, le Secrétaire général a de nouveau mentionné ces trois thèmes et a renommé le thème « Les jeunes face aux risques » : « Les jeunes et leur bien-être » (A/60/61-E/2005/7). Dans sa résolution 60/2, l'Assemblée générale a pris note des trois thèmes et a demandé qu'il en soit tenu compte dans les rapports subséquents sur l'application du Programme d'action mondial.

4. Le présent rapport examine les deux thèmes non encore traités qui regroupent 11 points prioritaires du Programme : le thème « Les jeunes et leur bien-être » qui englobe la santé, le VIH/sida, la toxicomanie, la délinquance juvénile, les filles et les jeunes femmes et les conflits armés, et le thème « Les jeunes dans la société civile » qui concerne l'environnement, les loisirs, la participation pleine et effective des jeunes à la société et à la prise de décisions, les relations intergénérationnelles et les technologies de l'information et des communications. Les deux parties du rapport contiennent les buts et objectifs proposés.

5. Tous les buts et objectifs qui ont été retenus ont été examinés par la suite afin d'en déterminer la mesurabilité. Compte tenu de la difficulté de gérer le très grand nombre d'objectifs et de buts qui ont été recensés par le groupe d'experts, deux objectifs, chacun comportant des buts précis, ont été choisis pour chaque domaine prioritaire. Les objectifs et les buts choisis dans le cadre de chacun des thèmes sont présentés et décrits brièvement en annexe. Les recommandations à l'Assemblée générale sont présentées à la fin du rapport.

¹ Publication des Nations Unies, numéro de vente : F.05.IV.6.

II. Les jeunes et leur bien-être

A. La santé

6. Dans toutes les régions du monde, la santé des jeunes s'est beaucoup améliorée². Les investissements dans le secteur de la santé y ont contribué. L'accès à l'eau potable et à des services d'assainissement sûrs, les programmes de nutrition destinés aux enfants, l'adoption d'un programme d'éducation sanitaire dans les écoles et l'expansion des programmes de vaccination ont également joué un rôle à cet égard.

7. D'importants progrès ont été réalisés dans le domaine de la santé reproductive. Constatant que les jeunes gens comptaient parmi les groupes les plus à risque en matière de santé reproductive, les gouvernements et la communauté internationale ont déployé des efforts sans précédent pour améliorer les connaissances, les pratiques et les services dans ce domaine³. Ces mesures ont entraîné une diminution des grossesses non désirées ainsi que du taux de mortalité maternelle chez les jeunes femmes. Aujourd'hui, les jeunes des deux sexes savent beaucoup mieux comment éviter les maladies sexuellement transmissibles, notamment le VIH/sida⁴.

8. La question de la santé des jeunes continue de soulever plusieurs problèmes. Les inégalités abondent et il existe des différences très marquées entre les villes et les campagnes et c'est dans certaines zones urbaines défavorisées que l'on trouve les pires conditions. Les blessures involontaires sont la principale cause de mortalité chez les jeunes dans presque toutes les régions du monde, suivies de très près par les homicides, la guerre et la violence interpersonnelle. Les accidents de la route sont la principale cause de mortalité chez les jeunes de 15 à 19 ans et la deuxième cause chez les personnes de 20 à 24 ans⁵. Le VIH/sida, la toxicomanie, la violence engendrée par les conflits armés et la délinquance juvénile soulèvent également d'importantes préoccupations.

9. Dans les pays tant développés qu'en développement, les modes de vie évoluent et influent sur la santé mentale et physique des jeunes. L'évolution des modes de consommation et les nouveaux loisirs ont entraîné une augmentation de l'obésité qui devient un réel problème chez les jeunes dans les pays développés et en développement à la fois. On estime que dans certaines régions du monde, l'obésité figure parmi les 10 principales causes de maladies et de décès évitables⁶.

² *Rapport mondial sur la jeunesse, 2007 : Le passage des jeunes à l'âge adulte : progrès et défis*, (Publication des Nations Unies, numéro de vente : F.07.IV.I).

³ Voir D. Kirby, B. A. Laris et L. Roller, 2005, *Impact of Sex and HIV Education Programs on Sexual Behaviors of Youth in Developing and Developed Countries*, Family Health International Youth Research Working Paper Series (2005), disponible à l'adresse suivante : www.fhi.org.

⁴ Voir les données statistiques tirées des enquêtes démographiques et sanitaires à l'adresse www.measuredhs.com.

⁵ Voir le rapport intitulé « Les jeunes et la sécurité routière », Organisation mondiale de la Santé, 2007.

⁶ Ogden et autres, 2006, « Prevalence of overweight and obesity in the United States, 1999-2004 », *Journal of the American Medical Association*, vol. 295, n° 13, p. 1549 à 1555; voir également Organisation mondiale de la Santé, Bureau régional pour l'Europe, *Surcharge pondérale des enfants et des adolescents : prévalence et problèmes*, fiche d'information n° 2.3, mai 2007.

B. Le VIH/sida

10. D'après quelques rapports récents, il y aurait eu un certain progrès en matière de prévention du VIH/sida et d'accès au traitement chez les jeunes et ce, même dans les parties du monde où la maladie est la plus présente. Selon le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA), dans 14 des 18 pays africains disposant de données adéquates, le pourcentage de jeunes femmes enceintes (de 15 à 24 ans) atteintes du VIH a diminué depuis 2000-2001. Dans sept pays, la baisse du taux d'infection est égale ou supérieure à l'objectif visé dans la Déclaration d'engagement des Nations Unies sur le VIH/sida. Le pourcentage de jeunes de 15 à 19 ans qui ont été sexuellement actifs avant 15 ans a diminué dans un grand nombre de pays. L'utilisation du préservatif a augmenté chez les jeunes.

11. Malgré les progrès réalisés, le VIH/sida continue de mettre en danger les jeunes. Les nouveaux cas d'infection apparaissent principalement chez ces derniers. Le groupe des 15 à 24 ans compte pour 45 % de toutes les personnes infectées à travers le monde⁷. Le taux de prévalence du VIH chez les jeunes femmes est au moins deux fois plus élevé que chez les jeunes hommes. Les jeunes travailleurs de l'industrie du sexe, pour la plupart des femmes, sont particulièrement exposés. Le taux d'infection par le VIH chez les travailleuses de l'industrie du sexe a atteint 73 % en Éthiopie, 68 % en Zambie, 50 % au Ghana et en Afrique du Sud et 40 % au Bénin⁸. Une étude effectuée le long des principaux axes routiers africains a révélé que les travailleurs du sexe avaient, en moyenne, 22,8 ans et un niveau de scolarité qui ne dépassait pas le primaire. Seulement 33 % d'entre eux savaient qu'ils risquaient d'être infectés s'ils avaient des rapports sexuels non protégés⁹. Ces données montrent à quel point il est important de connaître les besoins des jeunes travailleurs de l'industrie du sexe en matière d'éducation et de prévention du VIH et d'y répondre. Il faut également tenir compte de leurs clients, qui courent les mêmes risques.

12. L'objectif inscrit dans la Déclaration d'engagement des Nations Unies sur le VIH/sida est que 90 % des jeunes aient des connaissances au sujet du VIH avant 2005, mais les études révèlent que moins de 50 % des jeunes ont une connaissance approfondie de la maladie. Moins d'une personne à très haut risque sur quatre a pleinement accès à des renseignements suffisants sur le VIH et le sida. Il est important, dans le cadre de la prévention du VIH, d'encourager les jeunes à retarder leurs premiers rapports sexuels jusqu'à ce qu'ils soient en mesure, sur le plan personnel et social, de se protéger¹⁰. Les jeunes ont notamment beaucoup de mal à accéder au traitement. Très souvent, ils n'ont aucun pouvoir décisionnel et aucune ressource et sont donc parfois les derniers à être traités s'ils sont infectés.

⁷ Voir ONUSIDA *Rapport sur l'épidémie mondiale de sida, 2008*, disponible en anglais à l'adresse suivante : http://data.unaids.org/pub/GlobalReport/2008/jc1510_2008_global_report_pp29_62_en.pdf.

⁸ Voir *Le point sur l'épidémie de SIDA*, Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida et Organisation mondiale de la Santé (2006) (ONUSIDA/06.29E). (Genève, décembre 2006).

⁹ Le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida et Organisation mondiale de la Santé, 2006.

¹⁰ Équipe spéciale interinstitutions sur les jeunes d'ONUSIDA, *At the crossroads: Accelerating Youth Access to HIV/AIDS Interventions*, 2004.

C. La toxicomanie

13. La tendance générale concernant l'usage des drogues chez les jeunes est contrastée. Après avoir fortement augmenté pendant les années 90, l'usage des amphétamines régresse lentement chez les jeunes nord-américains. Depuis 2001, le nombre de lycéens de dixième et de douzième année qui s'adonnent à l'usage d'amphétamines a beaucoup diminué¹¹. Dans les principaux marchés d'Europe de l'Est et d'Amérique du Nord, l'usage du cannabis est demeuré stable ou a diminué. Entre 1997 et 2007, aux États-Unis d'Amérique, l'usage du cannabis a chuté de 27 % chez les élèves de la dernière année du primaire et les lycéens. Une diminution semblable a été relevée au Canada, en France, en Espagne et au Royaume-Uni¹².

14. Toutefois, dans d'autres régions du monde, la situation se dégrade. Dans les pays en transition d'Europe centrale et de l'Est, la consommation de drogues augmente chez les jeunes. L'Afrique est de plus en plus un point de transit pour les stupéfiants destinés aux marchés européens. Il semble que de nouveaux marchés pour les stupéfiants se soient constitués dans un nombre important de pays, tandis que le trafic transnational des stupéfiants prend de l'ampleur². Les jeunes sont encore plus à risque, la pauvreté, le chômage et le sous-emploi généralisés en ayant fait la cible de choix des narcotrafiants. L'abus des drogues menace non seulement la santé des jeunes mais, plus particulièrement dans les zones urbaines en expansion, il soulève certaines préoccupations concernant le lien entre la consommation de drogues et les comportements criminels (Voir E/CN.7/2001/4).

15. Le tabagisme menace également la santé des jeunes. La plupart des fumeurs ont commencé à fumer avant l'âge de 18 ans et près d'un quart d'entre eux n'avaient pas encore 10 ans. Le tabagisme chez les filles est à la hausse partout dans le monde. La publicité et les autres techniques de vente contribuent à la demande de tabac chez les jeunes adultes. Le tabac à chiquer et les autres produits commercialisés sous le nom de « produits d'initiation », ou encore les produits parfumés sont particulièrement attirants pour les jeunes¹³.

16. Dans le Sud-Est asiatique, on signale une augmentation du taux de consommation d'alcool, autrefois peu élevé, chez les jeunes. Des publications récentes montrent que la publicité et les autres techniques de vente augmenteraient la demande d'alcool et inciteraient les adolescents et les jeunes adultes à consommer davantage d'alcool au point de nuire à leur santé¹⁴.

D. La justice pour mineurs

17. Il est difficile d'obtenir des données précises sur la délinquance juvénile. Souvent, les crimes perpétrés par les jeunes ne sont pas signalés. Par exemple, il est

¹¹ Voir Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), *Rapport mondial sur les drogues 2007* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.07.X.15), disponible en anglais sur le site Web de l'ONUDC : <http://www.unodc.org/unodc/en/data-and-analysis/WDR.html>.

¹² Commission européenne, Eurobaromètre, « Les jeunes et la drogue », Bruxelles, juin 2004.

¹³ Organisation mondiale de la Santé, *Le tabac : mortel sous toutes ses formes*, Genève, 2006.

¹⁴ « Alcohol Consumption Control: Policy Options in the South-East Asia Region », rapport au Comité régional de l'OMS pour l'Asie du Sud-Est, cinquante-neuvième session, Dacca (Bangladesh), août 2006 [SEA/RC59/15 (Rev.2)].

particulièrement difficile d'obtenir des données sur l'évolution récente de la délinquance juvénile sauf dans quelques rares pays développés. Les données se font également rares du fait que la procédure applicable aux jeunes contrevenants diffère, même à l'intérieur d'un pays. L'expression « délinquant juvénile » ne renvoie pas toujours au même groupe d'âge. Ainsi, les jeunes qui seraient traduits devant un tribunal pour adultes dans un contexte donné seront renvoyés devant un système distinct de justice pour mineurs dans d'autres. Dans certaines affaires, le délinquant violent sera traduit devant un tribunal pénal, alors que, dans d'autres, il ne le sera pas.

18. Habituellement, les délinquants juvéniles sont mis en détention, et cette situation a un impact profondément négatif sur le bien-être physique et moral des jeunes, sur leur formation et sur la possibilité, pour eux, d'obtenir un emploi plus tard. Il est donc peu probable qu'ils deviennent des adultes productifs et indépendants¹⁵. Le jeune qui a été détenu continuera probablement de contrevenir à la loi, ce qui compromettra encore davantage son bien-être à long terme.

19. Les jeunes qui ont été incarcérés sont également plus susceptibles d'avoir des problèmes de santé. Chez un tiers des jeunes qui ont été détenus et qui souffrent de dépression, la maladie est apparue après leur incarcération. De surcroît, il est possible qu'un problème de santé mentale ait été à l'origine de la délinquance et que les conditions d'incarcération aient aggravé la situation au point où le jeune soit bien plus susceptible de se suicider ou de s'automutiler¹⁶.

20. Depuis quelques années, les jeunes délinquants sont de plus en plus perçus comme étant des victimes puisque, sur les plans moral, cognitif, physique et émotionnel, ils ont moins de maturité que les adultes. La majorité des jeunes qui ont participé à la commission d'un crime ont été victimes de négligence, d'abus, de pauvreté, d'exploitation et d'autres formes de marginalisation. Avant de commettre un crime, la plupart des enfants et des adolescents ont été maltraités d'une façon ou d'une autre et leurs besoins fondamentaux n'ont pas été pris en compte. Pour certains, commettre un crime est un moyen de survie.

E. Les filles et les jeunes femmes

21. Selon le Programme d'action mondial, les questions relatives aux filles et aux jeunes femmes constituent un domaine prioritaire sous le thème « Les jeunes et leur bien-être », tous les domaines du Programme accordant une large place à la parité des sexes.

22. Certains progrès ont été réalisés en ce qui concerne l'intégration des besoins des filles et des jeunes femmes dans tous les domaines du Programme d'action mondial. En ce qui concerne l'éducation des filles, l'index de parité des sexes relatif au taux brut de scolarisation dans le cycle primaire est passé d'environ 0,92 en 1999

¹⁵ Barry Holman et Jason Ziedenberg, *Dangers of Detention: The Impact of Incarcerating Youth in Detention and Other Secure Facilities*, rapport publié par le Justice Policy Institute, novembre 2006.

¹⁶ Kashani, J. H., Manning, G. W. et autres, « Depression Among Incarcerated Delinquents », *Psychiatry Research*, vol. 3, p. 185 à 191 (octobre 1980); voir également Forrest, C. B., Tambor, E. et autres, « The Health Profile of Incarcerated Male Youths », *Pediatrics*, vol. 105, n° 1, Supplément 2000, p. 286 à 291.

à 0,95¹⁷. Le taux d'alphabétisation des jeunes femmes, qui était de 79,2 % de 1985 à 1994, a atteint 86,8 % de 2005 à 2007. En Amérique latine et dans les Caraïbes, les jeunes filles sont meilleures élèves que les garçons au lycée. En revanche, le taux de passage des jeunes filles du cycle secondaire demeure très préoccupant. Par exemple, en Afrique subsaharienne et en Asie du Sud et de l'Ouest, seulement 44 % des lycéens sont des filles¹⁸.

23. Le pourcentage des femmes qui ont un emploi rémunéré en dehors de l'agriculture augmente lentement, surtout dans les régions où elles sont moins présentes sur le marché du travail¹⁹. De surcroît, les disparités salariales entre les hommes et les femmes semblent diminuer dans la plupart des économies disposant de données²⁰. Toutefois, dans la majorité des régions du globe, les jeunes filles continuent à avoir plus de difficulté que les jeunes hommes à se trouver un emploi convenable².

24. Nombre de jeunes femmes et de filles risquent de mourir prématurément de causes liées à la maternité, notamment les grossesses précoces et les avortements dangereux. La proportion de grossesses non planifiées ou non souhaitées chez les adolescentes varie beaucoup selon les régions. Le nombre de grossesses non planifiées chez les adolescentes est le plus élevé en Amérique latine et dans les Caraïbes, de même que dans certains pays subsahariens où jusqu'à 50 % des mères adolescentes indiquent que leur grossesse n'était pas désirée²¹. Il arrive souvent que les filles et les jeunes femmes enceintes doivent abandonner leurs études. Elles ne peuvent donc pas acquérir les connaissances de base qui leur permettraient d'obtenir un travail décent et d'être autonomes. Les filles et les jeunes femmes demeurent particulièrement vulnérables au VIH/sida. On estime à 5,4 millions le nombre de jeunes séropositifs, 58,5 % desquels sont des femmes²².

25. Les mesures qui ont pour objet de protéger les filles et les jeunes femmes contre diverses formes de violence, notamment la mutilation génitale, le mariage forcé, la traite et les abus sexuels, sont inadaptées et les politiques n'ont souvent pas d'assise législative et ne sont pas toujours appliquées. Il est urgent de s'attaquer à la violence faite aux filles et aux jeunes femmes. Cette question fait l'objet d'une importante initiative du Secrétaire général sur toutes les formes de violence à l'égard des femmes (voir A/61/122/Add.1).

26. Dans nombre de pays, les jeunes femmes peuvent prendre très peu de décisions en ce qui concerne leurs activités quotidiennes et aucune sur leur santé, leurs achats quotidiens ou visites aux amis et à la famille. Quand elles atteignent l'âge de l'adolescence, leurs déplacements et contacts sociaux sont souvent limités. Elles tombent ainsi dans l'isolement social.

¹⁷ Voir Institut de statistiques de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) à l'adresse : uis.unesco.org. L'indice de parité des sexes est le taux brut de scolarisation des filles par rapport aux garçons au primaire. Un indice égal à un indique qu'il y a parité des sexes.

¹⁸ Voir uis.unesco.org.

¹⁹ *Rapport sur les objectifs du Millénaire pour le développement* (Nations Unies, 2007).

²⁰ Bureau international du Travail (2008), *Les indicateurs clefs du marché du travail*, 5^e éd.

²¹ Organisation mondiale de la Santé, *Adolescent pregnancy: Unmet needs and undone deeds: A review of the literature and programmes*, Genève, 2007.

²² Nations Unies, *Grandir ensemble : les jeunes et l'action des Nations Unies*, New York, 2008.

F. Les conflits armés

27. Depuis 2000, le nombre de conflits armés dans le monde oscille entre 30 et 40, alors qu'il y en avait 55 au début des années 90²³. Les jeunes sont souvent des protagonistes dans les conflits armés, mais ils en sont également victimes même s'ils ne participent pas directement aux combats. Depuis quelques années, l'accent est mis sur la prévention de la participation des enfants et des jeunes aux conflits armés. C'est ainsi que 119 États ont ratifié le Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés, ou y ont adhéré.

28. Des progrès ont également été réalisés en matière de réinsertion sociale des jeunes après les conflits. Un grand nombre de conflits qui duraient depuis longtemps ont pris fin et, par conséquent, des milliers de jeunes soldats ont été démobilisés²⁴. Par l'entremise de programmes de démobilisation, de désarmement et de réinsertion, les gouvernements ainsi que diverses organisations non gouvernementales et organismes des Nations Unies ont travaillé à la réinsertion de ces jeunes dans leur communauté et à l'amélioration de leur situation socioéconomique, au développement de leurs capacités et au développement communautaire. Le PNUD a mis en place des programmes de réinsertion qui visent l'amélioration de la situation socioéconomique des jeunes, et l'Organisation internationale du Travail a mis en œuvre des initiatives semblables²⁵. D'autres organisations des Nations Unies, notamment l'UNESCO, ont concentré leurs activités sur l'aide à l'éducation ou à la reconstruction du système d'éducation après les conflits²⁶.

29. Partout dans le monde, en cas de conflit armé, les jeunes sont très nombreux à se joindre aux milices armées²⁷. Malgré le consensus international et les efforts entrepris dans ce domaine, il ressort, selon l'UNICEF, qu'environ 300 000 enfants et jeunes de moins de 18 ans participent actuellement à des conflits armés. La plupart des soldats de moins de 18 ans font partie de groupes non étatiques. Cette situation entrave les activités internationales de protection des jeunes et des enfants puisque ces groupes sont moins surveillés, sur les plans national et international, que les gouvernements. Les jeunes qui n'ont pas été mobilisés d'une manière officielle seront plus difficiles à retrouver en cas de démobilisation.

30. Les incitations financières, l'exclusion sociale et politique, le chômage, l'insatisfaction à l'égard des services publics ainsi que l'éclatement des familles et des réseaux sociaux traditionnels sont quelques-uns des facteurs qui poussent les

²³ Voir Harbom et autres, « Dyadic dimensions of armed conflict, 1946 to 2007 », *Journal of Peace Research*, vol. 45, n° 5 (septembre 2008), fig. 1, p. 699.

²⁴ Voir *Rapport mondial sur les enfants soldats 2008*, préparé par la Coalition pour mettre fin à l'utilisation d'enfants soldats. Source : <http://www.childsoldiersglobalreport.org/>.

²⁵ Programme des Nations Unies pour le développement, Bureau de la prévention des crises et du relèvement 2006, *Les jeunes et les conflits violents : la société et le développement en crise?* (New York, 2006).

²⁶ Voir les projets de l'UNESCO sur l'Éducation dans les situations d'urgence et de crise, <http://www.unesco.org>.

²⁷ Integrated Regional Information Networks, *IRIN In-Depth* – « Youth in Crisis: Coming of Age in the 21st Century » (séries spéciales de l'IRIN, février 2007), disponible à l'adresse suivante : <http://newsite.irinnews.org/pdf/indepth/Youth-in-crisis-IRIN-In-Depth.pdf> (accès le 13 mai 2007); voir également le *Rapport mondial sur les enfants soldats 2008*, op. cit.

jeunes à devenir combattants²⁸. Il faudra donc peut-être songer à prendre plus que des mesures de réinsertion dans les zones qui sortent d'un conflit. Des études révèlent également que l'explosion démographique des jeunes favorise la violence politique et ses causes²⁹. Cela signifierait que, là où la croissance démographique est élevée, la menace de violence par les jeunes l'est également.

31. Les conflits qui perdurent constituent un risque pour la santé des jeunes. Les effets les plus néfastes sur la santé des jeunes qui vivent dans les zones de conflit armé sont notamment l'angoisse, la dépression, le stress et les troubles de stress post-traumatique, ainsi que l'automutilation et le suicide. D'autres conséquences, directes et indirectes des conflits qui influent sur la santé sont les déplacements de populations, la dégradation des services de santé et des services sociaux ainsi que l'augmentation du risque de transmission des maladies. Lors d'un conflit, les jeunes sont souvent victimes de violences et de brutalités, ce qui augmente le risque de handicap physique.

32. Un grand nombre d'initiatives s'adressent aux besoins des ex-combattants, mais elles n'atteignent qu'un petit nombre d'entre eux. Les programmes de démobilisation, de désarmement et de réinsertion, par exemple, ne profitent pas toujours aux jeunes qui en ont le plus besoin. En particulier, moins de 10 % des jeunes femmes en bénéficient, souvent à cause des craintes de stigmatisation³⁰.

G. Objectifs et buts

33. Le Groupe d'experts susmentionné s'est réuni en mai 2008 et a proposé divers objectifs et buts dans le cadre du thème « Les jeunes et leur bien-être ». Les objectifs qui sont résumés ci-après et présentés en détail à l'annexe I ont été retenus en raison de leur pertinence, de leur portée et de leur mesurabilité.

34. Les objectifs et les buts proposés en matière de santé témoignent de la nécessité d'avoir accès à l'information et à des services sanitaires complets et abordables, notamment au sujet des maladies liées aux choix de vie. Ils visent à diminuer le taux de prévalence des morbidités et des mortalités dues à la santé procréative et favorisent le perfectionnement des professionnels de la santé pour ce qui concerne le diagnostic et le traitement des maladies sexuellement transmissibles les plus courantes. Ils visent également à doter les établissements de santé des ressources nécessaires pour dispenser les soins et donner des conseils en étant sensibles aux besoins des jeunes. En outre, les interventions doivent tenir compte des longues distances que doivent parcourir les jeunes pour se faire soigner et montrer combien il importe de veiller à ce que l'éducation, qu'elle soit officielle ou officieuse, porte, entre autres, sur l'impact sur la santé d'un régime alimentaire mal équilibré, du manque d'exercice et du tabagisme.

²⁸ On trouvera un résumé de ces conclusions dans « Youth and Violent Conflict: A Toolkit for Intervention ». Office of Conflict Management and Mitigation, Bureau for Democracy, Conflict and Humanitarian Assistance, US Agency for International Development (USAID), 2005.

²⁹ Urdal, Henrik, « A Clash of Generations? Youth Bulges and Political Violence », *International Studies Quarterly*, vol. 50, n° 3 (2006), p. 607 à 629.

³⁰ PNUD, *Youth and Violent Conflict*, op. cit.; voir également *Rapport mondial sur les enfants soldats 2008*, op. cit.

35. L'objectif du Millénaire consistant à stopper et à commencer à inverser la propagation du VIH/sida ne pourra être atteint si l'on ne s'attarde pas précisément sur les besoins des jeunes. À cette fin, tous les jeunes devront connaître le VIH et les moyens de prévenir l'infection. Il s'agit donc de toucher les personnes les plus susceptibles d'être infectées et de tenir compte de leur vulnérabilité sur les plans social et économique. Il faut également que chacun puisse subir un test de dépistage pour freiner la propagation du VIH/sida. Il est également prévu d'éliminer toutes les formes de discrimination et de stigmatisation à l'égard des jeunes atteints du VIH/sida.

36. Les objectifs et les buts proposés tiennent compte de la nécessité de diminuer le nombre de jeunes toxicomanes et misent principalement sur une diminution de l'offre et de la demande. Il est également question de faciliter l'accès des jeunes au traitement de la toxicomanie et aux programmes de réinsertion et d'inclure, dans ces programmes, des stratégies permettant de trouver d'autres moyens de subsistance et des formations pouvant faciliter la réinsertion sociale.

37. Les objectifs et les buts tiennent compte du fait qu'en matière de justice des mineurs, il faut d'abord et avant tout diminuer le taux de criminalité chez les jeunes. L'accès à l'éducation traditionnelle et professionnelle et à de meilleures possibilités d'emploi sont également des moyens privilégiés pour atteindre l'objectif. L'accent est également mis sur la protection des jeunes contrevenants au sein du système de justice, en particulier en veillant à séparer physiquement et juridiquement ces jeunes des adultes et en diminuant le nombre de jeunes détenus dans les établissements fermés. Il est également question d'offrir à toutes les personnes qui travaillent avec les jeunes délinquants une formation en intervention non violente en cas de crise.

38. Conformément au troisième objectif du Millénaire, les objectifs et les buts visés dans ce domaine prioritaire sont de promouvoir l'égalité des sexes. L'accent est mis sur la nécessité de veiller à ce que les installations et les services nécessaires soient disponibles afin de permettre aux filles et aux jeunes femmes de contribuer activement à la vie sociale et de faire participer les garçons et les jeunes hommes à la promotion de l'égalité des sexes. Les objectifs et les buts permettront également d'atténuer la violence à l'égard des femmes et des filles. Ils favorisent l'introduction de cours pertinents et complets, dans tous les programmes d'enseignements de base, sur la violence à caractère sexuel et veillent à ce que chaque cas de violence perpétrée à l'égard d'une fille ou d'une jeune femme fasse l'objet d'une enquête et d'une poursuite.

39. Les objectifs et les buts proposés reconnaissent que les interventions visant la participation des jeunes aux conflits armés doivent, avant tout, être centrées sur l'adoption d'une culture de la paix. Ils tiennent compte de l'importance des systèmes d'éducation dans l'instauration de cette culture ainsi que de la nécessité de réduire le nombre d'armes légères détenues par des particuliers, celles-ci contribuant à la violence. Il est également question de faire participer des jeunes à la prévention des conflits et à la reconstruction, notamment dans le cadre des programmes de désarmement, de démobilisation et de réinsertion.

III. Jeunesse et société civile

A. Environnement

40. Les jeunes s'intéressent beaucoup à la protection et à la préservation des ressources de la planète. Ils participent activement aux principales initiatives de l'ONU concernant l'environnement, du Sommet « planète Terre » aux récentes réunions mondiales sur les changements climatiques. Un groupe de jeunes composé de représentants des États Membres et d'organisations non gouvernementales participent activement aux sessions annuelles de la Commission du développement durable.

41. Les jeunes sont exposés aux conséquences de la dégradation de l'environnement, qui a des incidences directes sur la santé. La grande majorité des jeunes vivent dans les pays en développement où le manque de ressources entrave la lutte contre la dégradation de l'environnement. Ces jeunes risquent particulièrement d'être victimes de maladies infectieuses, parasitaires et d'origine hydrique³¹. Dans nombre de pays en développement, les jeunes, en particulier les filles et les jeunes femmes, sont chargés de la corvée de l'eau, du bois de chauffage et de la culture de case. Ces tâches sont devenues plus ardues du fait de l'aggravation de la dégradation de l'environnement et laissent peu de temps pour l'éducation ou d'autres activités productives³². Non seulement les jeunes souffrent aujourd'hui des effets néfastes découlant des mauvaises conditions d'assainissement, de logement, d'alimentation en eau et d'autres ressources environnementales, mais ils continueront également d'en subir les conséquences.

42. L'éducation pourrait être l'un des meilleurs moyens de lutter contre les effets destructeurs potentiels des changements climatiques et d'autres formes de dégradation de l'environnement, car elle permet de sensibiliser la génération suivante à ce problème. Par exemple, dans le mode de consommation durable, un élément intégral du développement durable, les jeunes peuvent décider de consommer des produits différemment et efficacement, ce qui, en définitive, peut créer des tendances de consommation durables.

B. Activités de loisirs

43. Le temps consacré aux loisirs ainsi que la qualité de ceux-ci (si les jeunes ne sont pas scolarisés ou ne s'occupent pas de travaux ménagers) varient dans une large mesure selon l'âge, le sexe et la culture. L'utilisation que les jeunes font de leurs loisirs permet de déterminer dans quelle mesure ils acquièrent les compétences nécessaires pour vivre en société et apprendre à assumer leurs devoirs civiques.

44. Les activités culturelles, récréatives, artistiques, bénévoles et sportives jouent un rôle important dans le développement social, intellectuel, psychomoteur et

³¹ D' K. M. Shea, Ministère de la santé publique, et le Comité de l'hygiène du milieu, « Global climate change and children's health », *Pediatrics*, vol. 120, n° 5 (octobre 2007), p. 1359 à 1367 (American Academy of Pediatrics).

³² Voir contribution du Groupe de travail II au Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat : quatrième rapport d'évaluation, « Climate change 2007: climate change impacts, adaptation and vulnerability », disponible auprès de Global Policy Forum à : <http://www.globalpolicy.org/socecon/environment/climate/index.htm>.

affectif de l'individu et permettent également d'unifier et de développer la communauté³³. Le fait de ne pas pouvoir choisir ses activités de loisirs et le manque de structures dans ce domaine peuvent avoir des effets négatifs sur les jeunes et la communauté. Les possibilités limitées de loisirs utiles peuvent être à l'origine d'habitudes et de pratiques négatives pour le bien-être des jeunes. Les jeunes montrent des signes de tension et sont déprimés dans des environnements où les loisirs sont rares.

45. Il se peut que dans la société, les avis divergent en ce qui concerne l'utilité des loisirs. Quand les fonds publics manquent, les programmes récréatifs, sportifs et culturels sont souvent les premiers à en pâtir. De même, quand les emplois du temps sont chargés, les loisirs, en particulier les activités sportives, risquent d'être sacrifiés. Dans certains contextes, les filles qui participent aux activités récréatives, en particulier sportives, en sont dissuadées ou bien sont punies ou sont l'objet de moqueries.

C. Participation pleine et effective des jeunes à la vie sociale et à la prise de décisions

46. Les jeunes qui ont la possibilité de participer aux activités de leur communauté ont de meilleures chances de passer facilement à l'âge adulte. Ceux qui sont marginalisés et n'ont pas ces possibilités risquent beaucoup plus de se sentir écartés et désespérés et adoptent des comportements à haut risque et asociaux. Lorsque les jeunes participent pleinement à la vie de leur communauté et représentent une très grande réserve de main-d'œuvre, ils constituent une force puissante et positive de développement de leur société.

47. Les jeunes peuvent participer à la vie de leur communauté de plusieurs façons, notamment en travaillant bénévolement dans divers domaines de développement communautaire. La participation des jeunes aux conseils nationaux de la jeunesse et à l'élaboration de documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté témoigne des efforts faits aux niveaux national et international pour promouvoir leur contribution à la prise de décisions. Par exemple, en Afrique, divers exemples montrent comment les jeunes participent au règlement de problèmes économiques et sociaux très profonds². Ces activités encouragent l'inclusion sociale, permettent de donner aux jeunes les compétences recherchées sur le marché du travail et contribuent au développement national et communautaire.

48. Cependant, des obstacles continuent d'empêcher les jeunes de participer pleinement à la vie de la société. Trop souvent, ils ne participent que de façon symbolique aux activités organisées par les adultes ou aux activités politiques. Les modalités de participation des jeunes sont souvent définies en fonction des attentes des adultes, ce qui limite leur contribution³⁴. Les possibilités de participation varient également en fonction des groupes socioéconomiques. Bien que les organisations de jeunes puissent participer de diverses façons à la vie sociale,

³³ Voir les grandes lignes dans Youth Empowerment Project (Programme des Nations Unies pour les établissements humains) (septembre 2006).

³⁴ S. Maira, « Youth and participation in decision-making », document présenté à la réunion du Groupe d'experts sur les buts et objectifs du Programme d'action mondial pour la jeunesse, 19-21 mai 2008, au Siège de l'ONU, New York.

nombre d'entre elles manquent de financements ou d'autres ressources nécessaires. De plus la coordination entre ces organisations est souvent faible ou n'existe pas.

D. Questions intergénérationnelles

49. Les liens entre les jeunes et les adultes et l'assistance qu'ils se portent mutuellement sont le fondement des sociétés saines dans le monde. Ces relations ont des incidences positives sur la famille en ce qui concerne le partage des ressources financières et non financières, les soins, le soutien psychologique et la préservation des connaissances et de la culture.

50. Ces dernières années, on a constaté que les changements démographiques et les modifications de la structure familiale menaçaient la cohésion intergénérationnelle. Le fossé s'approfondit entre les jeunes générations et les adultes. La mondialisation a permis à nombre de jeunes d'avoir une nouvelle vision du monde et une idée de la place qu'ils y occupent. Bien que ce contact soit bénéfique pour le développement d'un jeune, il risque cependant de creuser un large fossé culturel entre les jeunes et les adultes. Pour combler ce fossé, les générations doivent dialoguer davantage pour partager leurs connaissances et leurs expériences, prendre soin les uns des autres et s'aider mutuellement.

51. Au niveau mondial, l'espérance de vie devra s'allonger, passant de 65 ans pendant la période 2000-2005 à 75 ans pendant la période 2045-2050; or nombre de pays manquent de l'infrastructure nécessaire pour gérer les effets du vieillissement de la population et des moyens de réaliser des programmes durables de protection sociale (voir E/CN.5/2007/7). En d'autres termes, l'interdépendance entre les jeunes et les adultes sera plus marquée. Il ne sera pas rare de voir des familles comptant quatre générations, bien qu'actuellement, dans nombre de régions, la tendance ne soit plus à la famille élargie, mais au ménage de taille plus réduite. De nombreuses personnes âgées vivent seules à un âge où elles ont probablement besoin de l'aide de la jeune génération.

E. Technologies de l'information et des communications

52. Aujourd'hui, les jeunes vivent dans un monde caractérisé à la fois par des problèmes et des possibilités considérables sur le plan culturel, économique et social. Ces derniers ont, sans doute, des incidences sur la vie des jeunes, surtout dans le domaine des technologies de l'information et des communications (TIC).

53. Compte tenu de leur généralisation, les TIC entraînent des transformations rapides dans tous les domaines de la vie des jeunes. Ceux-ci utilisent les TIC pour se divertir, créer des réseaux, chercher un emploi et recueillir des informations sur les meilleures possibilités économiques et sociales. Les réseaux de convivialité ont renforcé les possibilités de réseautage des jeunes à l'échelle mondiale.

54. Les TIC permettent également de répondre aux besoins en matière de santé. Par exemple, les émissions télévisées de sensibilisation au VIH/sida ont permis de changer les comportements des jeunes³⁵. On reconnaît de plus en plus les bienfaits des groupes de discussion en ligne, qui permettent aux jeunes d'échanger leurs

³⁵ Voir <http://www.digitalopportunity.org/article/view/135706/1/>.

observations et préoccupations à propos de questions délicates telles que le VIH/sida³⁶.

55. Le défi majeur consiste à faire en sorte que tous les jeunes aient accès aux TIC, indépendamment de leur lieu de résidence et de leur situation socioéconomique. Les applications les plus récentes et les plus efficaces des TIC coûtent souvent cher pour les jeunes des pays en développement³⁷. En outre, certaines contraintes sont liées à la langue utilisée dans la plupart des médias. Selon les estimations, 3 000 à 4 000 langues sont parlées dans le monde, mais le contenu de la plupart des sites Web est en anglais. L'autre défi a trait à la sécurité. Les jeunes, qui utilisent beaucoup les supports numériques, sont exposés à des abus tels que la fraude et l'exploitation.

F. Buts et objectifs

56. Les buts et objectifs proposés pour le thème « Jeunesse et société civile », à l'annexe II, ont été choisis parmi les nombreuses suggestions des experts et des autres parties prenantes, car ils sont mesurables et relativement importants.

57. Ces buts et objectifs doivent permettre de sensibiliser les jeunes à l'écologie et de veiller à ce que tous les enseignants du primaire et du secondaire soient formés en conséquence. Il importe également d'accroître la participation des jeunes aux efforts que font les secteurs public et privé pour promouvoir la protection de l'environnement. Les objectifs connexes doivent permettre d'aider les jeunes à participer davantage à l'élaboration et à la mise en œuvre de ces initiatives communautaires. L'accent est également mis sur les moyens de préparer les jeunes à travailler dans les secteurs des énergies renouvelables et durables.

58. Les buts et objectifs comprennent la protection du droit de tous les jeunes, en particulier les jeunes femmes, aux activités de loisirs et la reconnaissance, à l'échelon national, de l'utilité, pour les jeunes, de mener des activités récréatives, artistiques, culturelles et sportives. Il faut également initier les jeunes à ces activités dans le cadre des programmes scolaires.

59. Les buts et objectifs doivent permettre de veiller à ce les jeunes participent pleinement et effectivement à la vie sociale et au processus de décision. Les jeunes sont encouragés à participer à tous les échelons du processus décisionnel. Il convient aussi d'encourager la création et la reconnaissance intégrale des conseils nationaux de la jeunesse. L'accent est également mis sur la nécessité de formuler des politiques nationales de jeunesse et de prévoir les crédits budgétaires nécessaires à cet effet.

60. Les buts et objectifs doivent permettre de promouvoir la solidarité entre les générations en encourageant le dialogue spontané, constructif et régulier entre les jeunes et les adultes. Les programmes destinés à promouvoir le respect mutuel entre jeunes et adultes facilitent la cohésion sociale. L'accent est mis sur la nécessité d'élaborer et d'appliquer des politiques nationales pour encourager la flexibilité

³⁶ Voir le portail Learning About Living du Nigéria à l'adresse : <http://www.learningaboutliving.org/south>.

³⁷ Rajendra Mulmi, « Effects of ICT on youth activism in Asia », document présenté à la réunion régionale du Groupe d'experts sur le thème Development Challenges for Young People in Asia, Bangkok, 28-30 mars 2006.

dans la programmation du travail afin de permettre à ceux qui offrent des soins aux personnes, toutes générations confondues, de continuer à travailler et d'éliminer les barrières inacceptables concernant l'âge au recrutement, la promotion, la carrière et la retraite.

61. Les buts et objectifs doivent permettre d'initier tous les jeunes aux technologies de l'information et des communications. L'accent est mis particulièrement sur la nécessité de leur permettre d'avoir facilement un accès gratuit à l'Internet pour se former et se perfectionner. Il faut également se pencher sur l'intérêt, l'utilité et la sécurité des TIC, et diversifier les langues du contenu.

IV. Conclusions et recommandations

62. Le présent rapport montre que beaucoup de progrès ont été réalisés dans les domaines prioritaires du Programme d'action mondial pour la jeunesse depuis son adoption en 1995. Cependant, outre les progrès accomplis et les résultats obtenus, de nouveaux problèmes sont apparus, d'autres se sont aggravés. Bien que les buts et objectifs énoncés dans ce rapport ne soient pas exhaustifs par définition, ils revêtent une grande importance pour la mise en place ciblée et systématique du Programme d'action et pour surmonter les obstacles dans les domaines prioritaires indiqués dans le présent rapport.

63. Il importe également de noter que la définition des buts et objectifs n'est qu'une première étape qui ne permet pas, par elle-même, de relever les défis qui se posent à la communauté internationale pour favoriser l'épanouissement des jeunes. Il faut que les gouvernements, les organismes des Nations Unies, les organisations de la société civile, le secteur privé et les jeunes agissent pour que les buts et objectifs recensés dans le présent document et le rapport antérieur du Secrétaire général sur « Les jeunes dans l'économie mondiale » (A/62/61/Add.1-E/2007/7/Add.1) fassent partie intégrante des plans nationaux dans tous les secteurs et dans tous les pays.

64. Il est également clair que les domaines prioritaires du Programme d'action mondial pour la jeunesse sont intimement liés et que les progrès réalisés et les obstacles rencontrés dans un domaine particulier ont des incidences sur d'autres. Tout ce qui touche les jeunes a des incidences sur les autres couches de la population. Il convient de considérer que les investissements en faveur des jeunes sont des investissements bénéficiant à l'ensemble de la société. En reconnaissant les risques, pour les générations futures, qui pourraient découler de notre action ou inaction, aujourd'hui, ou en y parant, on pourrait améliorer durablement le bien-être des jeunes et leur donner ainsi les moyens de mieux jouer leur rôle dans la société.

65. Compte tenu de ce qui précède, l'Assemblée générale voudra peut-être examiner les recommandations suivantes :

a) Décider d'adopter les buts et objectifs proposés pour aider les gouvernements, la société civile et les autres parties prenantes à suivre les progrès accomplis en ce qui concerne le bien-être des jeunes et leur participation aux activités de la société civile;

b) Encourager la collecte régulière de données aux échelons national et international pour faciliter le suivi des buts et objectifs figurant dans le présent rapport. L'Assemblée générale voudra peut-être, à cet égard, souligner qu'il

faut veiller à ce que les données collectées soient comparables dans tous les pays et qu'elles puissent être recueillies régulièrement pour en suivre l'évolution;

c) Encourager les gouvernements à collaborer avec les organisations de jeunes et d'autres parties prenantes telles que le secteur privé afin de réaliser les buts et objectifs proposés;

d) Engager vivement les pays à apprendre les uns des autres pour réaliser les buts et objectifs proposés en échangeant les bonnes pratiques et en reconnaissant que les buts et objectifs peuvent être adaptés à la situation de chaque pays;

e) Souligner que la communauté internationale, les gouvernements et le secteur privé doivent aider les organisations de jeunes à accroître le nombre de leurs membres et à renforcer les capacités dont elles disposent pour participer aux activités de développement nationales et internationales.

Annexe I

Objectifs et cibles du thème « Les jeunes et leur bien-être »

Objectifs

Cibles

Santé

Objectif 1 : Veiller à ce que les jeunes aient accès à des informations et des services complets en matière de santé à un coût abordable, notamment pour les maladies liées aux choix de vie

Cible 1.1 : Entre 2005 et 2015, réduire de moitié la proportion de jeunes qui habitent à plus d'une heure de trajet d'une source de services de soins de santé primaires complets et adaptés aux jeunes

Cible 1.2 : D'ici à 2015, veiller à faire figurer dans les programmes d'enseignement de base scolaire et non scolaire des matières portant sur les incidences sur la santé des choix de vie, tels que régime alimentaire mal équilibré, manque d'exercice et tabagisme

Objectif 2 : Réduire chez les jeunes les taux de morbidité et de mortalité liés à la santé génésique, notamment aux maladies sexuellement transmissibles

Cible 2.1 : D'ici à 2015, veiller à ce que tous ceux qui dispensent aux jeunes des soins de santé primaires bénéficient d'une formation en matière de détection et de traitement des maladies sexuellement transmissibles les plus courantes, et disposent des ressources techniques et matérielles nécessaires à la prestation de soins, et soient à même de donner des conseils de prévention adaptés aux jeunes

Cible 2.2 : D'ici à 2015, faire en sorte que des traitements économiques des maladies sexuellement transmissibles soient disponibles pour les jeunes

VIH/sida

Objectif 1 : Stopper et commencer à inverser la propagation du VIH/sida chez les jeunes

Cible 1.1 : D'ici à 2015, faire en sorte que tous les jeunes, aussi bien dans les zones rurales que dans les zones urbaines, sachent identifier correctement les modes de transmission du VIH et les moyens de prévention

Cible 1.2 : Entre 2005 et 2015, réduire de 50 % la proportion des jeunes, en particulier des jeunes femmes, qui vivent dans la pauvreté ou sont autrement vulnérables sur les plans social ou économique

Cible 1.3 : D'ici à 2015, faire en sorte que tous les jeunes aient accès au dépistage volontaire du VIH

Objectif 2 : Éliminer toutes les formes de discrimination et de stigmatisation à l'encontre des jeunes infectés par le VIH/sida

Cible 2.1 : D'ici à 2015, élaborer des stratégies d'intervention en faveur des jeunes à titre individuel et collectif (renseignements, conseils et capacité à faire face) en vue de réduire la stigmatisation liée au VIH/sida

Cible 2.2 : D'ici à 2015, promulguer et commencer à appliquer une législation visant à assurer la fourniture à tous les jeunes infectés par le VIH/sida de soins et traitements sur un pied d'égalité avec les adultes et sans aucune discrimination ou stigmatisation

Abus des drogues

Objectif 1 : Éliminer l'abus des drogues parmi les jeunes

Cible 1.1 : Dans l'immédiat, intensifier les actions visant à tarir l'offre de drogues aux jeunes

Cible 1.2 : Entre 2005 et 2015, réduire des deux tiers la proportion de jeunes qui fument, boivent de l'alcool ou consomment d'autres substances nuisibles

Objectifs

Cibles

	<p>Cible 1.3 : D'ici à 2015, élaborer et appliquer une législation visant à mettre un terme à la vente d'alcool et de tabac aux jeunes de moins de 21 ans</p> <p>Cible 1.4 : D'ici à 2015, établir, en collaboration avec la jeunesse, des programmes concrets d'intervention précoce et de prévention de l'abus des drogues, adaptés aux jeunes</p>
<p>Objectif 2 : Veiller à ce que les jeunes aient accès à des programmes de prévention et de traitement de la toxicomanie</p>	<p>Cible 2.1 : Entre 2005 et 2015, augmenter de 50 % le nombre de jeunes toxicomanes ayant accès à un traitement abordable adapté à leurs besoins</p> <p>Cible 2.2 : Entre 2005 et 2015, augmenter de 50 % le nombre de jeunes toxicomanes ayant accès à des programmes de réduction des risques, prévoyant notamment la fourniture de préservatifs, de seringues, de conseils et de thérapies de substitution</p> <p>Cible 2.3 : D'ici à 2015, veiller à ce que tous les programmes de réadaptation des jeunes toxicomanes comportent des stratégies visant à créer de nouvelles activités génératrices de revenus et à dispenser une formation pour faciliter la réintégration sociale</p>

Justice pour mineurs

<p>Objectif 1 : Réduire le taux de criminalité des jeunes</p>	<p>Cible 1.1 : Entre 2005 et 2015, réduire de moitié la proportion de jeunes non scolarisés ou sans emploi</p> <p>Cible 1.2 : Entre 2005 et 2015, augmenter de moitié la proportion de jeunes délinquants bénéficiant, dans le cadre de leur réinsertion, de programmes d'études complémentaires et de formation professionnelle</p>
<p>Objectif 2 : Veiller à ce que la force publique, l'appareil judiciaire et les services de réinsertion soient sûrs, équitables et favorisent le bien-être des jeunes</p>	<p>Cible 2.1 : D'ici à 2015, élaborer et commencer à mettre en œuvre des dispositions visant à assurer la complète séparation physique et juridique des mineurs par rapport à l'appareil judiciaire et au système pénal des adultes et, entre 2005 et 2015, réduire de 50 % le nombre de jeunes placés ou enfermés dans des institutions</p> <p>Cible 2.2 : D'ici à 2015, veiller à ce que tous les agents de la force publique et des services sociaux s'occupant de jeunes délinquants reçoivent une formation spécialisée en matière d'interventions non violentes en situation de crise</p>

Filles et jeunes femmes

<p>Objectif 1 : Promouvoir l'égalité des sexes</p>	<p>Cible 1.1 : D'ici à 2015, veiller à ce que les filles et les jeunes femmes aient les mêmes possibilités que les garçons et les jeunes hommes de poursuivre des études, d'accéder à un emploi et de progresser d'un niveau à un autre</p> <p>Cible 1.2 : D'ici à 2015, faire en sorte que soient en place les moyens et les services nécessaires pour permettre aux filles et jeunes femmes d'occuper toute leur place dans la société</p> <p>Cible 1.3 : D'ici à 2015, veiller à la création d'instances pour permettre aux hommes de contribuer au débat sur l'égalité des sexes par l'entremise d'organisations de la société civile et d'autres organismes communautaires</p>
<p>Objectif 2 : Éliminer la violence contre les filles et les jeunes femmes</p>	<p>Cible 2.1 : D'ici à 2010, inclure dans tous les programmes d'enseignement de base des modules traitant de la violence sexiste de manière pertinente et complète</p> <p>Cible 2.2 : D'ici à 2015, veiller à ce que tous les cas de violence à l'encontre des filles et des jeunes femmes fassent activement l'objet d'enquêtes et de poursuites</p>

Objectifs

Cibles

Conflit armé

Objectif 1 : Promouvoir une culture et un environnement de paix parmi les jeunes

Cible 1.1 : D'ici à 2015, veiller à inclure dans les programmes d'enseignement officiels et extracurriculaires des modules visant à promouvoir les idéaux de paix, de respect mutuel et d'entente entre tous les peuples

Cible 1.2 : Entre 2005 et 2015, doubler le montant des investissements consacrés à l'enseignement formel et non formel et à la formation professionnelle des jeunes dans les zones de conflit, en veillant à ce que les programmes soient pertinents, non discriminatoires et intégrés

Cible 1.3 : Entre 2005 et 2015, réduire de moitié le nombre d'armes légères en circulation

Objectif 2 : Promouvoir la participation des jeunes à la prévention des conflits et aux efforts de reconstruction après les conflits

Cible 2.1 : D'ici à 2015, établir à l'intention de la jeunesse des mécanismes de gouvernance, de participation et de sensibilisation, tels que conseils, instances et réseaux de jeunes aux niveaux régional et national dans toutes les régions qui sortent d'un conflit

Cible 2.2 : D'ici à 2015, veiller à associer les jeunes à tous les programmes de désarmement, de démobilisation, de relèvement et de réintégration

Annexe II

Objectifs et cibles du thème « Les jeunes dans la société civile »

Objectifs	Cibles
Environnement	
Objectif 1 : Sensibiliser les jeunes aux questions touchant l'environnement	<p>Cible 1.1 : D'ici à 2015, veiller à inclure dans les programmes d'enseignement formel et non formel des éléments ou des modules de sensibilisation aux questions touchant l'environnement</p> <p>Cible 1.2 : D'ici à 2010, mettre en place et commencer à appliquer des programmes visant à ce que, d'ici à 2015, au moins la moitié des enseignants du primaire et du secondaire et des dirigeants des collectivités locales reçoivent une formation les habilitant à donner instructions et directives en matière de comportements soucieux de l'environnement</p>
Objectif 2 : Accroître la participation des jeunes aux efforts des secteurs public et privé visant à promouvoir la protection de l'environnement	<p>Cible 2.1 : D'ici à 2015, veiller à ce que les jeunes aient l'occasion de contribuer à la conception et à la mise en œuvre d'au moins 50 % des initiatives environnementales prises par les secteurs public et privé aux niveaux national et communautaire</p> <p>Cible 2.2 : D'ici à 2015, définir aux niveaux national et communautaire des critères pour surveiller les volumes de recyclage et établir des programmes communautaires pour permettre aux jeunes d'assumer des rôles de pointe dans les efforts visant à réduire et recycler les déchets dans leurs communautés</p>
Objectif 3 : Mieux préparer les jeunes à occuper des emplois dans le domaine des énergies renouvelables et durables	<p>Cible 3.1 : D'ici à 2015, veiller à ce que les programmes d'enseignement secondaire et de formation professionnelle des jeunes à des carrières compatibles avec les technologies propres et durables</p> <p>Cible 3.2 : Entre 2005 et 2015, augmenter de 25 % le pourcentage de jeunes employés dans les secteurs du développement durable et des énergies renouvelables</p>
Activités de loisir	
Objectif 1 : Protéger les droits aux loisirs de tous les jeunes, en particulier des jeunes femmes, et améliorer les possibilités d'exercer ce droit de façon constructive et sûre	<p>Cible 1.1 : D'ici à 2015, mettre un terme à toutes les formes d'exploitation des jeunes par le travail et la violation de leurs droits aux loisirs, conformément à l'article 31 de la Convention relative aux droits de l'enfant</p> <p>Cible 1.2 : D'ici à 2010, en faisant appel à des équipes communautaires comportant des jeunes des deux sexes, entreprendre l'évaluation des possibilités d'activités récréatives et de loisirs sûrs pour les jeunes et, d'ici à 2015, sur la base des résultats, commencer à aménager des espaces et à assigner des ressources pour les loisirs des jeunes</p>
Objectif 2 : Faire reconnaître au niveau national l'intérêt de donner aux jeunes accès aux loisirs, aux arts, à la culture et aux sports	<p>Cible 2.1 : D'ici à 2015, veiller à ce que les programmes de tous les établissements scolaires comportent des activités artistiques, culturelles et sportives et y consacrent au moins trois heures par semaine</p> <p>Cible 2.2 : D'ici à 2015, mettre en évidence au niveau national l'intérêt de donner aux jeunes accès à des activités artistiques, culturelles et sportives et à d'autres possibilités de loisirs en instituant une journée internationale des loisirs de la jeunesse à l'occasion de laquelle l'utilité de loisirs constructifs et sans danger sera reconnue et diffusée par les organes d'information publics et privés</p>

Participation pleine et effective des jeunes à la vie de la société et à la prise de décisions

Objectif 1 : Veiller à la participation pleine et effective des jeunes à la vie de la société et aux processus de prise de décisions

Cible 1.1 : D'ici à 2015, permettre aux jeunes, par le truchement de leurs organisations, de participer officiellement à toutes les décisions aux niveaux local, municipal et national

Cible 1.2 : Lorsqu'ils existent déjà, veiller à ce que, d'ici à 2015, l'utilité des conseils nationaux de la jeunesse en matière de développement soit publiquement reconnue aux plus hauts niveaux des gouvernements et, s'ils n'existent pas, faciliter leur création d'ici à 2015

Objectif 2 : Veiller à l'élaboration et à la mise en œuvre de politiques favorables à l'épanouissement des jeunes en tant qu'élément vital de la planification du développement

Cible 2.1 : D'ici à 2015, veiller à ce que tous les gouvernements élaborent une politique nationale globale de la jeunesse et prévoient le financement de certains éléments de cette politique dans le budget national

Questions d'ordre intergénérationnel

Objectif 1 : Promouvoir les possibilités d'interactions volontaires, constructives et périodiques entre les jeunes et les générations plus âgées

Cible 1.1 : Entre 2005 et 2015, augmenter de 50 % le nombre de programmes communautaires propices aux interactions et à la coopération entre jeunes et moins jeunes. Si de tels programmes n'existent pas d'ici à 2010, mobiliser les jeunes et les moins jeunes en vue de leur création

Cible 1.2 : D'ici à 2015, élaborer et mettre en œuvre des politiques nationales favorisant une certaine souplesse en matière d'horaires de travail pour permettre aux prestataires de soins des différentes générations de rester dans la vie active

Objectif 2 : Promouvoir le respect mutuel entre jeunes et personnes âgées

Cible 2.1 : D'ici à 2015, concevoir et lancer des campagnes de sensibilisation par les médias, les écoles et les organisations communautaires pour renforcer le respect mutuel entre jeunes et moins jeunes

Cible 2.2 : D'ici à 2015, éliminer les obstacles liés à l'âge qui entravent, dans le monde du travail, l'entrée en fonctions, la promotion, le maintien en activité et le départ, en particulier les pratiques discriminatoires à l'égard des jeunes

Technologies de l'information et des communications

Objectif 1 : Faire en sorte que tous les jeunes aient accès au niveau élémentaire des technologies de l'information et des communications

Cible 1.1 : Veiller à ce que, d'ici à 2015, tous les jeunes, y compris ceux des zones rurales, ceux qui vivent dans la pauvreté, les autochtones, les handicapés et les autres jeunes marginalisés aient accès à l'Internet dans un rayon d'un kilomètre et demi de leur domicile

Cible 1.2 : D'ici à 2015, veiller à ce que tous les établissements d'enseignement fournissent un accès gratuit à l'Internet pour l'apprentissage et à d'autres fins éducatives

Objectifs

Cibles

Objectif 2 : Faire en sorte que l'accès des jeunes aux technologies de l'information et des communications soit utile, approprié et sans danger

Cible 2.1 : D'ici à 2015, commencer à produire localement des contenus dans les langues locales aux fins de diffusion par les technologies de l'information et des communications

Cible 2.2 : D'ici à 2015, élaborer et mettre en œuvre des politiques nationales de protection des jeunes contre les contenus pernecieux et inappropriés diffusés par les technologies de l'information et des communications, tout en veillant à la liberté d'expression et d'accès à l'information
